



Éditorial

Échos des luttes

Il est où le bonheur ? Il est où ?

Un cauchemar annoncé sur tous les médias pour les agents du secteur public ! Aujourd'hui, certains politiques font le choix de « tirer » sur les fonctionnaires, allant jusqu'à faire de ces attaques leur axe principal pour récolter des voix. Qualifier ces attaques de « courage » relève de l'imposture !

◆ « Courage », le fait de faire pression sur des personnels déjà fragilisés par des restructurations permanentes et des suppressions de personnel en pagaille avec leurs corollaires de burn-out et de mal être au travail (*suicides en chaîne chez le personnel de santé en 2016 !*) ?

◆ « Courage », le fait de vouloir détruire les solidarités indispensables dans un pays qui n'a jamais été aussi inégalitaire (*12 millions de personnes sous le seuil de pauvreté !*)

Selon une étude menée par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), la France n'a pas plus de fonctionnaires que les autres pays, elle se situe dans la moyenne haute derrière les pays nordiques, les États-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni (*cf graphiques*).

« Paroles, paroles, paroles »

« Tout le malheur du monde » viendrait des fonctionnaires : trop nombreux, occupés à ne rien faire, jouissant d'un emploi à vie et d'une retraite « fabuleuse ». Pour devenir « calife » en 2017, de nombreux candidats utilisent une ficelle vieille comme le monde : diviser pour régner. S'en suit une surenchère de mensonges et manipulations de chiffres pour opposer les salariés du privé à ceux du public qui jouiraient de « privilèges » exorbitants.

À les entendre, « la » solution consisterait à supprimer des centaines de milliers de fonctionnaires et faire passer les autres à 39 h... Ah bon ? Avec des centaines de milliers de chômeurs supplémentaires, cela irait donc mieux ? Mais mieux pour qui ? Probablement pour « le véritable adversaire » du Président sortant, à savoir « le monde de la finance » (*Le Bourget le 22/01/2012*).

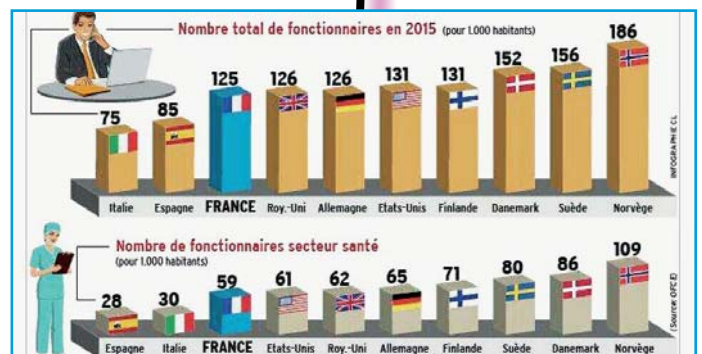
SUD Centrale Solidaires considère que mentir pour conquérir le pouvoir n'est nullement un art et que les menteurs n'ont rien de grands stratèges... Il n'existe aucune noblesse dans ces stratégies de conquête qui méprisent tous ceux et toutes celles qui n'ont que leur travail pour vivre (*ou survivre*).

Pour que les riches soient de plus en plus riches, ces féaux du « monde de la finance » veulent supprimer tous les droits et conquêtes sociales obtenus de haute lutte par les salariés du public et du privé. Après le démembrement du Code du travail, c'est le statut de la Fonction publique qui est dans leur viseur. Dans leur viseur aussi : notre système éducatif ; notre système de protection sociale (*déremboursement des soins médicaux*) ; l'âge de départ en retraite ; le niveau des retraites ; etc. Face à ces galères annoncées, salariés du public et du privé doivent construire une riposte unie.

Ensemble, relevons la tête. Être fonctionnaire, c'est servir l'État et œuvrer pour donner corps à un modèle social ambitieux. Nous devons continuer à le défendre en tant que citoyens, fonctionnaires, agents du MEF. Alors, comme **SUD Centrale Solidaires**, ne laissez plus rien passer et affirmez :

« Malgré toutes mes galères, je reste un Homme debout »

◆ **Journée réussie le 29 novembre** à l'appel de la CGT-FAFP-FSU et **Solidaires** de la Fonction publique. Avec des initiatives sous diverses formes partout en France. Les revendications ont été portées lors d'une conférence de presse et d'une audience au cabinet de la ministre. Les démarches unitaires doivent se poursuivre, pour le progrès social et la préservation d'une société solidaire.



◆ **Retrait du projet du code de déontologie de l'inspection du travail.** L'intersyndicale du ministère du travail CGT-SUD-FO-FSU-CNT-UNSA demande le retrait de ce projet. Pétition en ligne sur le site de **Sud Centrale Solidaires**.

◆ **Droit des femmes.** Pour faire appliquer les grands principes d'égalité femmes/hommes, une manifestation s'est tenue le 25 novembre. Elle a remporté un grand succès. En route pour le 8 mars et la grève des femmes !

◆ **Grève aux PTT** le 8 décembre pour leurs conditions de travail.

Aventures et mésaventures du dialogue social

à Tracfin...

Le SCN Tracfin disposait, jusqu'en juin 2016, d'un comité technique spécial (CTS). Les élus du personnel FO et Solidaires y posaient des questions mais l'administration n'y répondait que très rarement... Après un ultime incident, verbalement violent, tous les élus syndicaux ont démissionné, soutenus en cela par tous les candidats figurant sur les listes 2014. Fin du premier acte.

Pendant trois mois, Tracfin a fait « cavalier seul » allant jusqu'à vouloir organiser de nouvelles élections professionnelles. Avec qui ? Car les mêmes causes produisant les mêmes effets, aucun agent n'était disposé à jouer les kamikazes. Fin du 2^e acte.

Sous la pression unanime des fédérations syndicales, le 23 septembre, le secrétariat général du MEF a été contraint d'organiser une séance de travail avec les syndicats de centrale et les fédérations. À la suite de ces échanges « riches » et constructifs, plusieurs scénarii de sortie de crise ont été envisagés allant jusqu'à la suppression du CTS (*les sujets Tracfin auraient alors été examinés en CTAC*) en passant par une hypothétique reprise du dialogue social interne. Fin du 3^e acte.

Le 25 novembre, toutes les parties prenantes ont été réunies à Tracfin pour examiner les conditions de reprise du dialogue social interne. Il a été convenu de tenter d'engager un processus de désignation (par FO et Solidaires) de nouveaux représentants au CTS

de Tracfin d'ici à février 2017. Tous les agents de Tracfin vont être destinataires du relevé de conclusions de cette réunion et d'une charte des bonnes pratiques des CT destinée à « sécuriser » les volontaires... À suivre...

... et en centrale !

L'année calendaire est rythmée par la tenue de réunions du comité technique d'administration centrale (CTAC) précédées par des groupes de travail (GT).

Certains de ces GT servent effectivement à faire avancer les dossiers : ceux sur les Grids ont abouti à l'abandon du projet de mutualisation ; ceux sur la filière sociale ont permis de porter les revendications, d'amender des textes, d'obtenir une NBI ; etc.

D'autres GT se résument hélas en des séances d'information, organisées pour présenter des décisions déjà prises, voire pour amuser la galerie et « occuper » les syndicats.

SUD Centrale Solidaires a refusé de siéger au GT du 29 novembre sur la « qualité de vie au travail » et l'harmonisation des

« chartes du temps » (*estimant que celles-ci ne sont pas toujours appliquées et que la qualité de vie au travail continue de se dégrader sans cesse*) et à celui du 30 novembre sur la mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière technique (*estimant que le dossier était déjà bouclé*).

De manière plus générale, **SUD Centrale Solidaires** refusera de participer à ces GT d'information descendante (« dialogue social occupationnel ») et réservera ses interventions aux CTAC.



Ensemble, exigeons d'être écoutés et respectés.

Ensemble, exigeons un véritable dialogue social en Centrale comme à Tracfin

GT Télétravail du 10 novembre : sous le soleil, rien de nouveau !

Encore un de ces GT où l'administration nous convie sur un texte tout juste modifiable à la marge.

Le projet de circulaire reprend les grands principes de la convention-cadre signée en décembre 2010. On notera une seule avancée majeure : la possibilité de saisir la CAP compétente en cas de refus de la demande de télétravail après entretien préalable avec le responsable hiérarchique et refus motivé et notifié par écrit à l'agent. Par contre, l'autorisation est renouvelable par reconduction expresse (et non plus tacitement) sur la base d'une demande préalable trois mois avant l'échéance. Si le renouvellement est refusé, l'agent peut également saisir la CAP. Le reste ne change pas.

Certes le télétravail est pratique pour s'affranchir de la pénibilité des transports ou avoir une plus grande disponibilité d'esprit. Pour l'administration, le télétravail c'est aussi une productivité accrue. Mais jusqu'où celle-ci peut-elle aller : jusqu'à travailler soir et week-ends, afin de prouver sa bonne foi à sa hiérarchie ?

SUD Centrale Solidaires a toujours été contre le télétravail car celui-ci détruit le collectif de travail ; il isole et fragilise les travailleurs et participe à une perte de visibilité dans le service. Déjà les relations de travail sont bien mises à mal, du fait des incessantes réorganisations ; les agents ne se parlent plus, la transmission des informations ne se fait plus ou mal, malgré (ou à cause de ?) la masse pléthorique de mails... Bref, le télétravail, utilisé à outrance peut conduire à l'annihilation du collectif de travail. **Retrouvons l'esprit d'équipe !**

La filière sociale toujours mobilisée pour sa reconnaissance professionnelle

(suite mais pas fin)

Dans notre numéro précédent, nous évoquions la discrimination touchant cette filière majoritairement féminine : actuellement, au MEF, les 127 assistants de service social (ASS) sont considérés comme des « sous B » et les 15 conseillers techniques de service social (CTSS) qui les encadrent comme des « sous A » (tant au niveau indiciaire qu'indemnitaire).

Cette absence de reconnaissance professionnelle touche les filières sociales des 3 Fonctions publiques (FPE, FPT et FPH). Si la version actuelle du PPCR filière sociale était maintenue, la discrimination se poursuivrait : par exemple, le PPCR prévoit le passage des ASS en catégorie A... mais avec des indices correspondant aux grilles PPCR des B2 et B3...

Lors du GT du CTAC de septembre dernier, un document présentant les revendications ainsi que des grilles de catégorie A-type ont été remis à Isabelle Braun-Lemaire par trois organisations syndicales (**CGT-FO-SUD Centrales Solidaires**), en vue du cycle de réunions prévu à la DGAFP.

Le 15 novembre, une première réunion sur la mise en œuvre du PPCR de la filière sociale a eu lieu à la DGAFP. Mais personne du MEF n'est venu défendre les agents de la filière sociale... (*nous le savons, une CTSS des MEF était dans la délégation de Solidaires*). Seule « avancée » notable : tous les syndicats – y compris ceux signataires du protocole PPCR – se retrouvaient dans la dénonciation du projet PPCR de la filière sociale. Alors, « les lignes » pourraient-elles bouger ?...

Une nouvelle réunion aura lieu le 16 décembre prochain. Là, a priori, la participation de responsables du MEF est prévue. Mais que feront-ils ? Porteront-ils les revendications des agents de la filière sociale ? Rien n'est moins sûr...



Les trois fédérations syndicales qui soutiennent le collectif filière sociale ont demandé à Isabelle Braun-Lemaire la convocation en urgence d'un GT destiné à préparer cette échéance. À l'heure où nous mettons sous presse, nous ignorons encore la réponse de la directrice.

Seule chose sûre : le collectif filière sociale et ses soutiens syndicaux seront très attentifs à l'attitude des représentants de Bercy le 16 décembre et ils resteront très mobilisés pour faire aboutir leurs revendications.

La reconnaissance professionnelle de la filière sociale est urgente et indispensable.

SUD Centrale Solidaires continuera à travailler avec tous ses partenaires pour que cette revendication légitime aboutisse rapidement ! À suivre...

CTAC du 4 novembre, la valse à trois temps

SUD Centrale Solidaires a fait part de sa perplexité face à l'examen de documents sur lesquels les élus du personnel n'ont aucune prise : le projet de budget 2017 n'évoluera pas d'un pouce ; le bilan social 2015 est, à l'instant t, la photo des dégâts causés par les politiques menées depuis des années et qui continueront à l'être en 2017.

Le syndicat a réitéré ses demandes d'articulation entre les différentes instances dites de concertation : par exemple, entre le CTAC et le CTS de la DGAFP sur l'examen du projet de décret sur le renforcement des politiques RH ; ou encore entre le CTAC et le CHSCT de Centrale sur le regroupement des CSP Chorus.

Un pas en avant (grâce aux mobilisations unitaires)

L'idée de l'articulation entre CTAC et CHSCT-C a fait son petit bonhomme de chemin : un point d'informations sur les avis émis par le CHSCT-C était à l'ordre du jour et la directrice a souligné sa volonté d'avancer en ce sens.

Cette séance a aussi été l'occasion de parler des Grids et de la filière sociale. Suite à la **mobilisation des Grids**, sou-

tenue par les utilisateurs, le SG a renoncé à son projet de mutualisation : les Grids resteront bien des gestionnaires de proximité. Suite à la **mobilisation de la filière sociale**, ont été évoquées la publication du décret relatif à l'attribution de NBI, la finalisation de la circulaire relative aux missions et au cadre d'intervention du service social du MEF et la réunion à la DGAFP (cf. ci-dessus).

Deux pas en arrière...

SUD Centrale Solidaires a exprimé son inquiétude quant au décret sur le renforcement des politiques RH. Censé consacrer l'égalité de traitement entre les trois versants de la FP, il vise, en fait, à déposséder les différents ministères (dont le MEF) de leurs prérogatives et marges de manœuvres en confiant toute la gestion RH à la DGAFP.

Si égalité de traitement il y a, nul doute que ce sera au prix d'un alignement vers le bas préjudiciable aux agents des trois fonctions publiques. Ce projet, soumis en urgence pour anticiper les possibles changements d'équipes gouvernementales 2017, n'augure rien de bon....

Les associations en folie

Trois contes du père fouettard

Salarié à l' Agraf vous y déjeunez bien et n'avez plus assez faim pour manger votre fruit (une banane). Votre collègue, lui, n'aime pas ce fruit et vous le donne. Avant de retourner bosser, vous mettez ces deux fruits dans votre sac et les oubliez. Le soir, vous partez et êtes contrôlé. L'Agraf considère que vous avez volé ces deux fruits ! Sanction immédiate : vous êtes licencié ; licenciement approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration (CA) de l'Agraf (y compris le représentant syndical). **Avec sa fédération, SUD Centrale Solidaires intervient auprès de l'Agraf pour qu'elle renonce à cette sanction inique et réintègre ce salarié.**

Utilisateur de l' Agraf vous êtes agent du 11^e échelon de SACS ou du 7^e échelon de SACE. Petits veinards, avec le PPCR, vous avez 6 points qui viennent de passer de

l'indemnitaire sur l'indiciaire... Vous êtes donc passés de 462 à 468 ou de 465 à 471. Ces 27,78€ bruts indiciaires (que vous perdez donc sur l'indemnitaire) vous font sauter une tranche dans les tarifs de l'Agraf. Vous n'avez donc rien gagné mais vous déboursez 1,42€ de plus par repas, soit 28,40€ par mois. On dit merci qui ?... Au lieu de licencier un salarié innocent, **le CA de l'Agraf ferait mieux de se pencher sur ses tarifs pour que les agents du MEF ne soient pas pénalisés par la mise en œuvre du PPCR.**



Agent EPAPF vous êtes trimbalés et écrasés ! L'Epaf (*séjours pour adultes et colonies pour enfants des agents du MEF*) doit désormais payer son loyer alors que les subventions qui lui sont allouées par le MEF diminuent ! Pour de sombres raisons

budgétaires, l'association vient donc de déménager, passant du Valmy à une tour située à la mairie de Montreuil. Tout cela sans réelle concertation des agents qui, pour la plupart, ont découvert le nouveau site en y arrivant le 21 novembre.

L'Epaf cherche aussi à « rationaliser » les procédures pour continuer à diminuer les effectifs. Les condi-

tions de travail des agents deviennent de plus en plus insupportables : open space, bureaux collés les uns aux autres, déménagement de la badgeuse, apparition d'une application de « gestion du temps » qui comptabilise les pauses cigarettes et même les pauses « pipi ». La direction, qui pratique le « diviser pour mieux régner », entretient rumeurs et contrevérités sur les différences de traitement (*salaires, congés, évaluations*) entre agents du MEF et contractuels. L'ambiance est morose, voire délétère et de nombreux agents sont en grande souffrance.

SUD Centrale Solidaires suit ce dossier avec la plus grande attention et apportera un soutien résolu à tous les agents qui le solliciteront.

Je souhaite prendre contact

Nom :
 Prénom :
 Grade / échelon :
 Service / site :
 Courriel :

Bulletin d'adhésion

Nom :
 Prénom :
 Grade / échelon :
 Service / site :
 Courriel :

Syndicat Sud Centrale Solidaires
 Tél. : 01 53 18 79 96 - 8 80 68 - 8 07 06 - 8 73 31
 syndicat-sud-centrale@syndicats.finances.gouv.fr
 Site : www.sudcm.org/

Sud Centrale Solidaires

vous souhaitez

**Bonnes fêtes
 et
 Bonne
 Année 2017**

Tous ensemble !

